CBRCR
Conseil de bassin
de la rivière
du Cap Rouge

PROPOSITIONS DU CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE DU CAP ROUGE

**Mémoire présenté à la Ville de Québec
dans le cadre du projet « Rêvons nos rivières »
et visant à alimenter la révision du plan
de mise en valeur de la rivière du Cap Rouge**

Février 2019

CBRCR
Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge

Le Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge

La mission du conseil de bassin est de favoriser la gestion intégrée de l'eau dans le bassin versant de la rivière du Cap Rouge en recherchant des consensus avec les acteurs sur l'eau et les usagers de cette ressource pour tous les enjeux reliés à l'eau. Pour remplir sa mission, le CBRCR privilégie la concertation de tous les intervenants parce qu'il croit que c'est la seule façon de procéder pour préserver la rivière, son eau et ses usages.

L'engagement du CBRCR est le suivant :

- Concerter les acteurs et les usagers de l'eau de ce territoire;
- Promouvoir la protection, la restauration et la mise en valeur de la rivière, de ses tributaires et de son bassin versant;
- Appuyer les initiatives du milieu et mobiliser les acteurs de l'eau à l'égard de la protection des écosystèmes aquatiques, des rives et des milieux humides;
- Acquérir et diffuser des connaissances sur le bassin versant;
- Collaborer à l'élaboration d'un « plan directeur de l'eau» en consultant la population;
- Faire valoir, par le biais de recommandations aux décideurs locaux, régionaux et nationaux, les intérêts et les préoccupations des intervenants du bassin versant.

Pour information : Normand Villeneuve, président
Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge
4473, rue Saint-Félix, Québec (QC) G1Y 3A9
Tél. : 581-308-4443
@ : normand.villeneuve@mffp.gouv.qc.ca

CBRCR
Conseil de bassin
de la rivière
du Cap Rouge

INTRODUCTION

Depuis les années 1980, de nombreux plans directeurs touchant les rivières de la Ville de Québec ont été élaborés et exécutés. Ces plans directeurs visaient des interventions très précises à l'intérieur des parcs linéaires riverains. La plupart des actions initialement prévues étant aujourd'hui complétées, une mise à jour de ces documents s'est récemment imposée à la Ville de Québec.

La Ville de Québec a proposé en 2016 de réviser les plans de mise en valeur des rivières de son territoire afin de permettre l'atteinte d'objectifs divers :

- Améliorer l'accessibilité aux rivières, tout en préservant leur qualité;
- Protéger et mettre en valeur les milieux naturels sensibles;
- Dépasser les limites récréatives et profiter des quatre saisons;
- Renforcer le sentiment d'appropriation des citoyens envers les rivières et leurs milieux environnants;
- Relier les équipements récréotouristiques existants et à venir;
- Définir les potentiels de développement et de requalification urbaine des secteurs d'intérêt ciblés;
- Retisser les liens avec les quartiers;
- Mettre en valeur la culture et le patrimoine.

Une telle démarche de révision des plans de mise en valeur doit servir à promouvoir des activités récréotouristiques tout au long de l'année, en plus de contribuer à l'assainissement des eaux usées, à la gestion des eaux de pluie et à la protection de la biodiversité. Elle doit conjuguer les aménagements et les usages afin de permettre une plus grande appropriation des rivières par les citoyens, et ce, tout en améliorant la qualité de l'eau.

Le gouvernement du Québec a aussi accepté de donner un coup de pouce à la Ville de Québec, en mars 2018, lui versant 17 millions $ sur cinq ans pour revaloriser les rivières de son territoire. La somme octroyée s'ajoute aux 11 millions $ sur trois ans déjà prévus par la Ville de Québec (programme triennal d'immobilisation).

En août 2018, la Ville de Québec a aussi lancé un appel d'offres aux services professionnels pour l'élaboration des plans de mise en valeur. Le contrat a finalement été accordé à la firme Rousseau Lefebvre inc. de Laval pour un montant de 335 000$. Ces plans de mise en valeur doivent comprendre cinq étapes, dont quatre sont réalisées par le fournisseur, soit l'analyse et synthèse, la vision et les critères de conception, le plan directeur et la signature paysagère et architecturale. La cinquième étape, soit la consultation publique, doit encore être réalisée par la Ville de Québec.

C'est dans le but de contribuer à cette réflexion et de structurer une proposition détaillée en prévision d'une éventuelle consultation des organismes partenaires de la Ville de Québec que le présent mémoire a été élaboré. Si tel qu'annoncé, la Ville de Québec prévoit former un comité consultatif en 2019 et tenir des consultations publiques au sujet des plans de rivières, le CBRCR confirme son intérêt à y participer et à soutenir les propositions qui sont colligées dans le présent mémoire.

CBRCR
Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge

PROPOSITIONS DU CBRCR

1. Maison de l'eau, promenade publique en rive droite et prolongation du sentier de la Fabrique sur la rive gauche, à l'embouchure de la rivière du Cap Rouge

Objectifs

Il est bien connu que l'embouchure de la rivière du Cap Rouge présente un fort potentiel de développement touristique et communautaire et constitue à ce titre un pôle d'intérêt incontournable dans l'ouest de la ville de Québec. Plusieurs y reconnaissent l'existence d'un site emblématique de la région de Québec, de par son histoire unique mais également en raison de sa configuration particulière qui lui a valu la convergence de différents usages. Aujourd'hui, l'anse du Cap Rouge demeure un carrefour important d'où se ramifient différents parcours urbains et sentiers offrant un accès à la colline de Québec, à la rivière et au fleuve.

Pour le moment, toutefois, les attraits de ce secteur ont été mis en valeur de façon ponctuelle et il y manque encore une forme d'unité qui permettrait de structurer davantage la découverte du secteur et l'orienter vers une expérience d'intégration de la nature, de l'histoire, de la culture et des loisirs.

Le Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge (CBRCR) propose donc à la Ville de Québec de chercher à intégrer les différents atouts du secteur (rivière, passerelle de la poterie, sentier de la fabrique, église Saint-Félix, boutiques, galeries, monuments, promontoire du Cap Rouge, parc nautique, parcs urbains, tracel, etc.) en créant entre eux un lien physique clair et animé.

Un tel effort d'aménagement urbain aurait pour objectif de revaloriser le secteur en augmentant l'achalandage récréatif et touristique de même que la fluidité des déplacements. Il permettrait de réhabiliter un secteur aimé mais au potentiel sous exploité, en intégrant ses fonctions résidentielles, commerciales, communautaires et récréotouristiques.

La volonté de la Ville de Québec de développer l'attrait des rivières de la région ne saurait se manifester à un meilleur moment à l'embouchure de la rivière du Cap Rouge alors que ce secteur se prépare à une transformation importante de sa vocation publique et industrielle. En effet, la libération des terrains occupés par l'entreprise Anacolor, la fermeture du garage municipal et l'arrêt de la fondeuse géothermique située en bordure de la rivière fournissent une occasion de revoir l'aménagement des lieux et de privilégier d'autres vocations.

À cet effet, le maire de Québec déclarait en 2018 que ce secteur en bordure de la rivière du Cap Rouge serait très attrayant pour les promoteurs immobiliers et qu'une partie des espaces industriels qui seraient prochainement libérés serait aussi consacrée à l'aménagement d'un parc. Le CBRCR adhère à cette idée mais y voit l'occasion d'améliorer encore davantage l'accès à la rivière et l'intégration du secteur dans le cadre du projet «rêvons nos rivières».



Secteur à l'embouchure de la rivière du Cap Rouge proposé à des fins de réhabilitation au moyen d'un bâtiment d'animation et d'une promenade publique

Maison de l'eau

Le CBRCR propose d'intégrer à la rive droite de la rivière du Cap Rouge un nouveau bâtiment consacré à l'eau sur le modèle des « maisons de l'eau » ou des « maisons de la rivière » qui existent dans différentes municipalités de l'Europe francophone (France, Suisse, Luxembourg) et désormais également au Québec (Sherbrooke, Québec).

À Québec, la municipalité anime déjà la maison Dorion-Coulombe le long de la rivière Saint-Charles, une maison patrimoniale, entièrement restaurée et aménagée en centre d'interprétation. Elle est aussi le siège social de la Société de la rivière Saint-Charles.



Le CBRCR propose à la Ville de Québec de construire, sur une partie des terrains publics qui ont été libérés sur la rive droite de la rivière du Cap Rouge, une Maison de l'eau, c'est à dire un centre de ressources qui soit un lieu d'accueil, d'information, d'invitation à la découverte et à la fréquentation de la rivière et

des rives du fleuve. Celle-ci serait stratégiquement située à l'embouchure de la rivière, près du Cap-Rouge historique et des sentiers de la rivière, du parc Cartier-Roberval et de la plage Jacques-Cartier.

Le CBRCR propose qu'il s'agisse d'un bâtiment de taille modeste mais au caractère novateur et audacieux, construit selon un modèle d'architecture écologique. Un tel bâtiment de services serait bien accueilli par les usagers du quartier, ses résidents, les marcheurs et les touristes.



La maison de l'eau de la rivière du Cap Rouge serait d'abord destinée à devenir la porte d'entrée du parc des Sentiers-de-la-Rivière-du-Cap-Rouge en proposant un lieu d'information et de sensibilisation. Ses fonctions pourraient inclure :

- accueil, information, documentation;
- activités d'animation, d'interprétation, de visites scolaires, de débats publics et de sensibilisation du grand public à la protection de l'eau, de la rivière et de l'environnement;
- visites guidées dans l'anse du Cap Rouge;
- grands événements et places éphémères;
- expositions permanentes ou itinérantes vouées à la découverte et à la protection de la rivière et de son environnement, à sa diversité biologique, au cycle de l'eau et à sa consommation et offrant aux visiteurs la possibilité de découvrir l'eau sous différents angles : historique, culturel, scientifique, artistique, patrimonial
- lieu de travail d'équipes vouées à la connaissance de la rivière et de son environnement naturel, social, historique (inventaires biologiques, acquisition de données, bibliothèque, archives photographiques, etc.).

Ce lieu de travail et d'animation pourrait aussi devenir le siège d'organismes actifs dans le secteur comme celui du Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge (CBRCR).

Promenade publique en rive droite

De part et d'autre de la maison de l'eau, le CBRCR propose à la Ville de Québec d'aménager, à une distance adéquate de la rive droite de la rivière, une promenade publique (sentier multifonctionnel offrant un large point de vue sur la rivière) qui permettrait de rejoindre, vers le nord, la passerelle de la Poterie et le sentier de la Fabrique et, vers le sud-est, le parc de Lorraine à partir duquel les marcheurs peuvent aisément rejoindre le parc Jean-Déry, l'escalier du parc Cartier-Roberval et les promenades du parc nautique de Cap-Rouge et de la plage Jacques-Cartier. Il serait ainsi possible de créer un véritable réseau pédestre, bouclant la rivière sur ses deux rives (boucle de 1,5 km) et donnant directement accès aux autres sentiers du secteur.

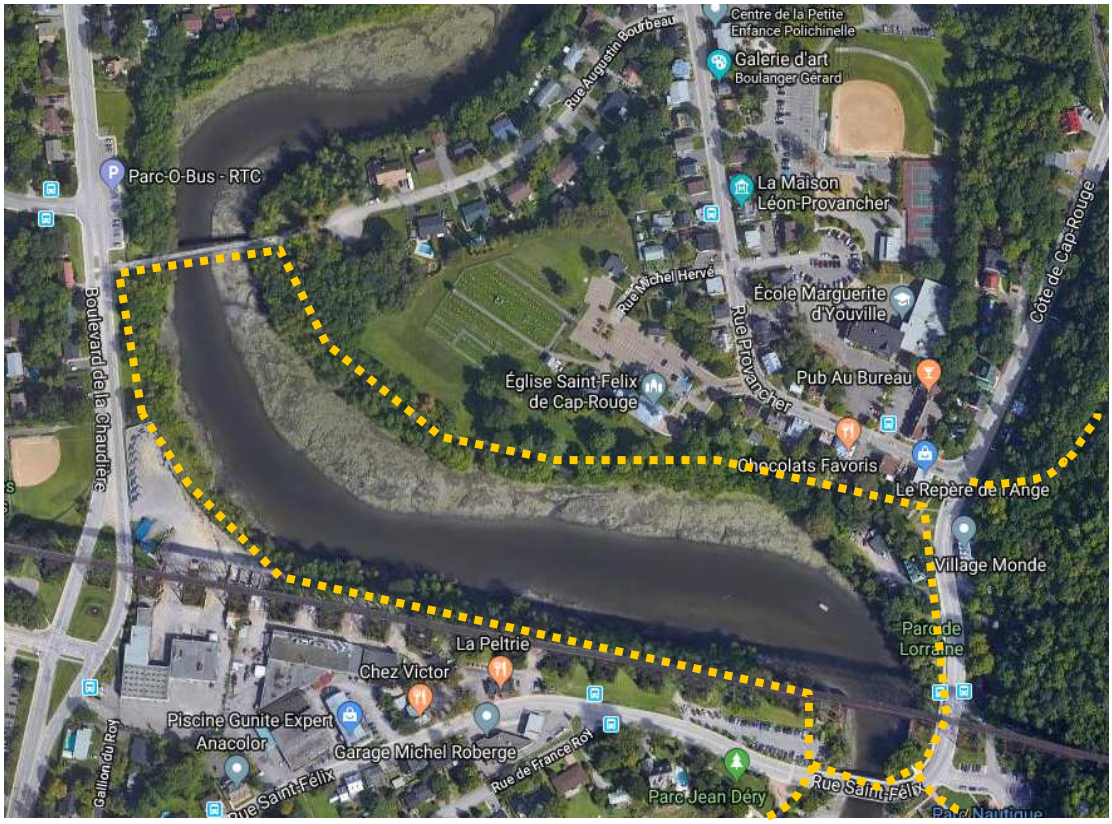

Tracé proposé de la boucle de sentiers incluant une promenade publique en rive droite et des accès facilités aux sentiers voisins des parcs Cartier-Roberval et Jean-Déry ainsi qu'au parc Nautique

Pour ce faire, il va de soi que l'on devrait procéder au démantèlement non seulement de l'usine d'Anacolor mais également des équipements maintenant obsolètes du garage municipal et de la fondeuse géothermique. Ces sites devraient alors être réhabilités et intégrés aux espaces publics à vocation de parcs et d'espaces verts.

La promenade proposée offrirait en elle-même un point de vue unique sur l'embouchure de la rivière et ses marais. L'ensemble pédestre ainsi créé assurerait un lien ininterrompu entre les pôles à vocation commerciale (rues Provencher et Saint-Félix), communautaire (maison de l'eau, église), touristique (parcs Cartier-Roberval, parc nautique) et écologique (rivière, marais, boisés riverains, promontoire, fleuve).

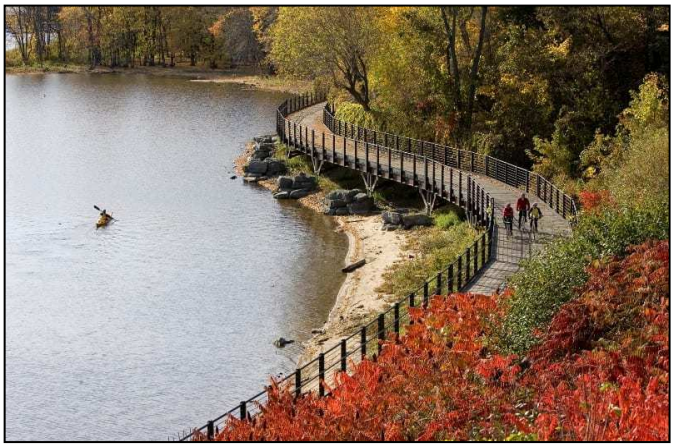

Forte de l'achalandage déjà important de ce secteur lors des belles journées, la promenade permettrait d'attirer de nouvelles activités et animations. On peut notamment examiner l'opportunité :

- d'un sentier de patinage l'hiver sur le tracé de la promenade longeant la rivière;
- d'activités misant sur la présence du tracel qui surplombe une partie de la promenade; il s'agit d'un élément paysager intéressant pour l'intégration d'aménagements verticaux comme une tour d'escalade ou une fresque historique;
- d'un marché public à vocation artistique et agricole.

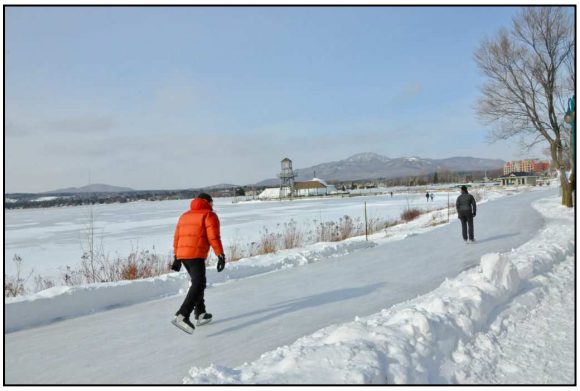





Tronçon de 160 m de sentier à construire afin de relier le sentier de la Fabrique à la Côte de Cap-Rouge

Prolongation du sentier de la Fabrique sur la rive gauche

Afin d'assurer la création d'une boucle complète de sentiers pédestres à l'embouchure de la rivière du Cap Rouge, le CBRCR propose de prolonger le sentier de la Fabrique vers l'est jusqu'à la côte de Cap-Rouge et le parc de Lorraine. Ce sentier qui s'arrête actuellement à l'église Saint-Félix de Cap-Rouge devrait se poursuivre en milieu riverain en négociant un droit de passage d'environ 160 mètres dans les lisières boisées de quelques propriétés privées. Ce parcours est entièrement boisé et nécessiterait la construction d'un escalier à son extrémité Est.

2. Consolidation des sentiers de la rivière du Cap Rouge et mise en valeur des boisés de la rive droite sur les terrains à vocation commerciale du secteur Jules-Verne (Champigny)

Objectifs

D'abord développés par l'ancienne Ville de Cap-Rouge dans le secteur aval de la rivière, les sentiers linéaires de la rivière du Cap Rouge ont été prolongés depuis 2005 sur le territoire de l'ancienne Ville de Sainte-Foy, en amont de l'autoroute Félix-Leclerc, dans le quartier Champigny. Le réseau de sentiers riverains comporte aujourd'hui un tracé additionnel d'une longueur de 2,5 km entre le parc Champigny et la rue Saint-Vincent. L'ajout de ce sentier au réseau du parc des sentiers de la rivière du Cap Rouge a nécessité l'ajout d'une nouvelle passerelle traversant la rivière et de plusieurs ponceaux à la hauteur du parc Les Primevères. Son aménagement s'est poursuivie jusqu'en 2017 avec l'installation progressive du mobilier urbain et d'une signalisation officielle.

Aujourd'hui, les deux tronçons de sentiers du parc riverain de la rivière du Cap Rouge sont fréquentés par des clientèles distinctes car aucun lien clair et fonctionnel ne permet de relier aisément l'extrémité du sentier sud sur la rue du Capitaine-Bernier au point de départ du sentier nord près du chalet Kiwanis du parc Champigny (avenue Jules-Verne).

Le CBRCR propose à la Ville de Québec de combler la disjonction entre les deux tronçons du sentier riverain en prolongeant ce dernier sous l'autoroute Félix-Leclerc et par-delà la rue du Capitaine-Bernier et l'avenue Jules-Verne. Cette requête vise à répondre aux besoins des utilisateurs du sentier qui demandent la consolidation des deux tronçons de sentiers depuis plusieurs années. Elle permettrait à la Ville de Québec de relier les équipements récréotouristiques existants et de retisser des liens entre les gens des quartiers Champigny et Cap-Rouge. Actuellement, le passage entre les deux secteurs n'est possible qu'en empruntant un parcours sur rue passant par le viaduc de l'avenue Legendre. Ce parcours sur rue est peu attrayant, non balisé, dangereux par endroits et largement inconnu des usagers.

Par ailleurs, le CBRCR est d'avis que le plein potentiel des propriétés riveraines du secteur Jules-Verne n'a pas été mis en valeur au profit des usagers et qu'un accès accru à la rivière du Cap Rouge dans ce secteur demeure un objectif atteignable. Lors de la fusion des Villes de Sainte-Foy et de Québec il y a quelques années, l'harmonisation des règlements de zonage n'a pas permis de favoriser la vocation de conservation des boisés riverains de la rive droite de la rivière dans ce secteur commercial. Sans doute est-ce là un oubli important car les boisés riverains de cette zone sont protégés par la réglementation municipale (rives, littoral et plaines inondables) et désormais inaccessibles au développement

commercial mais ces milieux naturels demeurent tous aussi inaccessibles pour la pratique d'activités de découverte du milieu naturel par la population. Le CBRCR juge qu'il y a là un potentiel sérieux pour atteindre les objectifs que s'est fixée la Ville de Québec d'améliorer l'accessibilité aux rivières, de mettre en valeur leurs milieux naturels sensibles et de permettre à la population de se les approprier pour mieux les protéger.

Consolidation des sentiers

Les sentiers de la rivière du Cap Rouge sont actuellement formés de trois tronçons distincts, séparés entre eux par des infrastructures urbaines où la randonnée n'est possible qu'en bordure de rues achalandées (boulevard Chaudière, rue du Capitaine-Bernier, avenue Legendre et rue Jules-Verne). Les usagers des sentiers ont actuellement peine à se déplacer entre les différents tronçons parce que les parcours proposés sont mal connus et moins sécuritaires. Peu d'usagers s'avèrent disposés à entreprendre les 7 kilomètres de marche qui séparent l'église Saint-Félix de Cap-Rouge et le boulevard Saint-Vincent dans le quartier Jouvence, en particulier en raison des disjonctions importantes et de l'obligation de marcher en bordure de rue.

Plusieurs usagers ont manifesté leur intérêt à l'idée d'un parcours pédestre ininterrompu de 14 kilomètres (aller-retour); ce projet a été défendu à de multiples reprises auprès des autorités de la Ville de Québec, tant par les citoyens du vieux Cap-Rouge que par les Conseils de quartier et le CBRCR lui-même. Deux disjonctions importantes existent :

i) au lieu de la traversée de l'autoroute Félix-Leclerc (490 mètres);

ii) du pont du Domaine à la passerelle de la Poterie (980 mètres).



Tronçon de 490 m de sentier riverain à construire afin de traverser l'autoroute Félix-Leclerc

Le CBRCR propose à la Ville de Québec de combler la première de ces disjonctions en aménageant un sentier en milieu boisé riverain afin de traverser l'autoroute Félix-Leclerc. Ce premier tronçon permettrait de relier le parc Champigny à la rue du Capitaine-Bernier en longeant la rive droite de la rivière et passant sous les deux viaducs où l'autoroute Félix-Leclerc traverse la rivière du Cap Rouge. Ce milieu est partiellement boisé (jeunes plantations) ou constitué de prairies à hautes herbacées. Elle serait manifestement la propriété du Ministère des Transports du Québec.

Par ailleurs, pour le secteur du boulevard Chaudière où une disjonction doit être maintenue, nous proposons qu'une signalisation adéquate soit mise en place afin de souligner aux usagers la possibilité de rejoindre facilement un autre tronçon du sentier au départ du pont du Domaine et de la passerelle de la Poterie (parc de Chauray). De plus, des aménagements additionnels devraient être déployés afin de faciliter le passage d'un point vers l'autre (sentier séparé en bordure du boulevard Chaudière, recréer un passage souterrain entre les rues du Moulin Est et du Moulin Ouest, parcours balisé sur la rue du Moulin Ouest jusqu'au pont du Domaine). Un tel parcours pédestre ininterrompu augmenterait considérablement l'image de marque du sentier et son intérêt récréotouristique. Il faut réussir à créer un parcours agréable et sécuritaire pour les piétons à cet endroit.

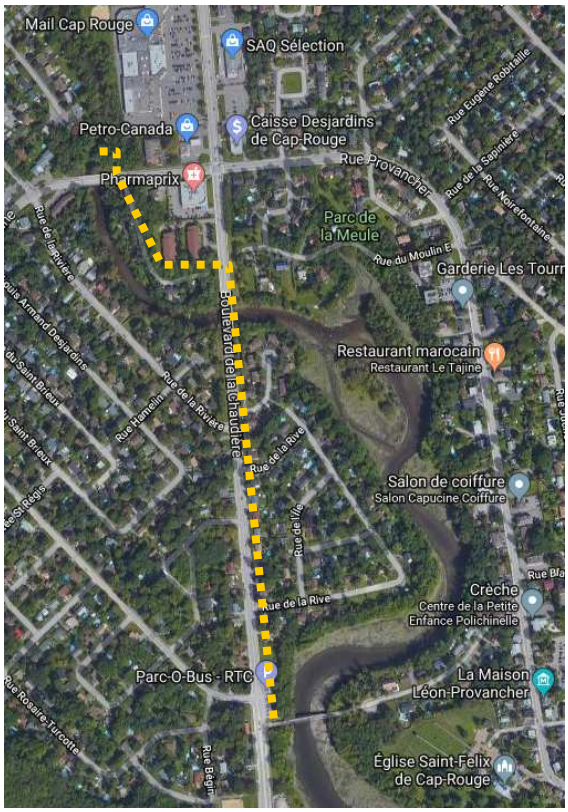

Tronçon de 980 m de parcours urbain à baliser et aménager afin de relier la passerelle de la Poterie au pont du Domaine

<u>Restauration et mise en valeur des boisés riverains du secteur Jules-Verne</u>

Les boisés riverains situés sur la rive droite de la rivière du Cap Rouge au nord de la rue Jules-Verne dans le quartier Champigny sont utilisés de longue date à des fins d'horticulture commerciale. Plus récemment, avec la fusion de l'ancienne Ville de Sainte-Foy avec la Ville de Québec, leur vocation a été convertie à des fins commerciales et industrielles. La nouvelle vocation de ces terrains a déjà permis l'implantation vers l'est de deux concessionnaires automobiles appartenant au groupe Saillant (Subaru et Hyundai) qui occupent les terrains non réglementés au-delà de la rive.

Les boisés riverains sont assujettis aux règlements municipaux de la Ville de Québec, adoptés en conformité avec la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du

gouvernement du Québec. Les plaines inondables et les basses terrasses alluviales ne sont pas ou peu utilisées et sont peu fréquentées. Les talus surplombant la rive sont toutefois l'objet de diverses perturbations provenant du haut de la pente et les terrains situés au-delà de la rive sont déboisés et fortement perturbés par des activités commerciales passées et actuelles.

Deux secteurs distincts peuvent être reconnus :

- À l'est, on observe une bande riveraine en talus qui comporte plusieurs problématiques de perturbation (déchets, érosion des berges, plantes exotiques envahissantes, lixiviats de qualité douteuse);
- À l'ouest, persiste une plaine inondable de bonne intégrité, une forêt riveraine et un étang de bonne dimension, occupant un ancien chenal de la rivière (annexe hydraulique délaissée).

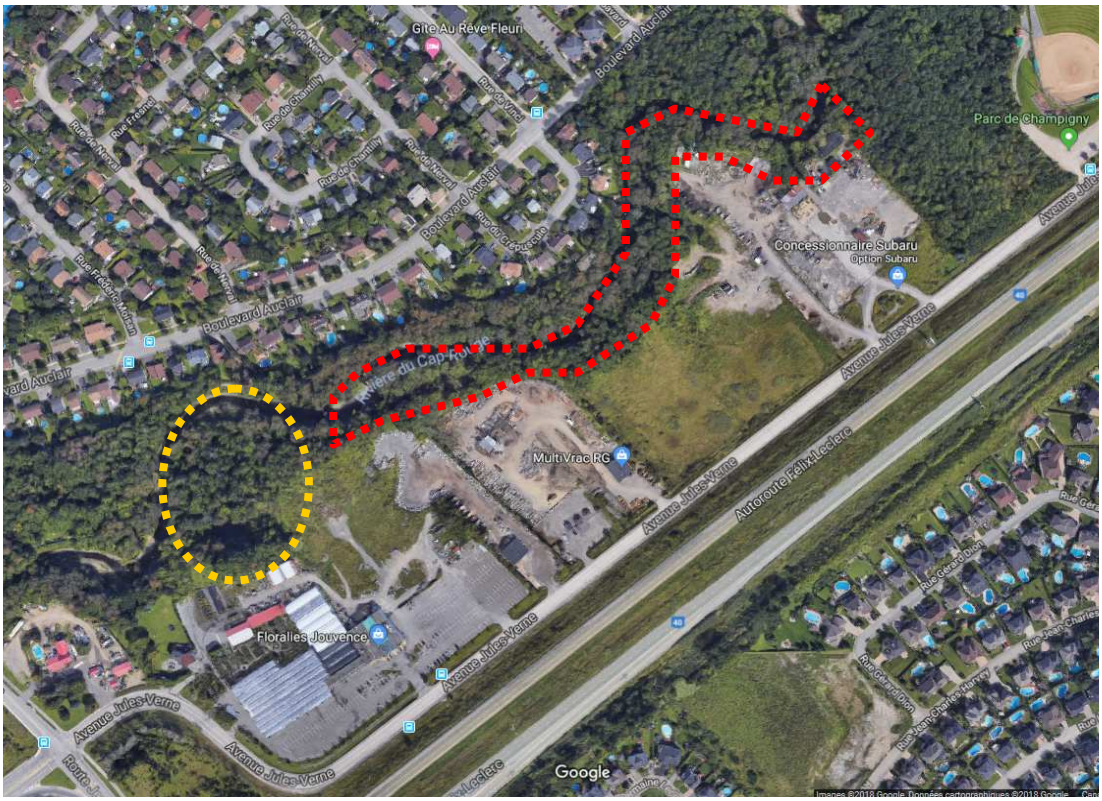

Boisés riverains sur la rive droite de la rivière du Cap Rouge dans le secteur de la rue Jules-Verne

Le CBRCR propose d'accroître l'accès de ce dernier secteur à des fins publiques en procédant à l'acquisition d'une servitude sur ces terrains où aucun développement commercial n'est possible ni autorisé; ce secteur pourrait être relié aux sentiers de la rivière du Cap Rouge, situés sur la rive gauche de la rivière, en y érigeant une passerelle. Le secteur comporte d'excellents potentiels pour l'observation de la nature et pour sa mise en valeur à des fins d'éducation du public urbain.

Le secteur est, composé de talus perturbés, est proposé comme lieu de restauration écologique, sur une distance permettant d'atténuer les impacts urbains et la juxtaposition d'une vocation commerciale

difficilement conciliable, afin d'améliorer la capacité de ce milieu à maintenir la biodiversité et à livrer les fonctions écologiques (stabilité de la rive, ombrage, infiltration de l'eau, filtration des contaminants, interception des poussières, atténuation du vent, etc.) requises pour le maintien d'une eau de qualité acceptable et d'une rivière en meilleure santé.

Le CBRCR propose à la Ville de Québec d'associer leurs leaderships afin de conclure un partenariat gagnant avec les entreprises commerciales qui jouxtent ces terrains. Un tel projet de restauration écologique des rives et un accès accru pour le public ne peuvent qu'être bénéfiques pour l'image de ces entreprises et pour l'amélioration de l'environnement immédiat des commerces où clients et employés sont inévitablement appelés à circuler. Un tel projet répond également aux objectifs de la Ville de Québec de préserver la qualité des rivières et de requalifier certains secteurs d'intérêt.

CONCLUSION

Le présent mémoire désire contribuer à la réflexion sur la mise à jour du plan de mise en valeur de la rivière du Cap Rouge conformément aux intentions annoncées par la Ville de Québec dans le cadre de son projet « Rêvons nos rivières ». Il permet au CBRCR de proposer des aménagements importants et attendus par la population urbaine des quartiers de Cap-Rouge et de l'Aéroport où s'étend le bassin versant de la rivière du Cap Rouge. De notre avis, ces aménagements répondent aux objectifs fixés par la Ville de Québec pour la révision de ses plans de rivière. Ils permettent un accès accru à la rivière du Cap Rouge pour la population et améliorent les liens entre les différents équipements récréotouristiques, culturels et patrimoniaux tout en aidant à réunifier les quartiers. Ils permettront de renforcer le sentiment d'appropriation de la rivière et de son environnement naturel par ses usagers. De là, il n'y a qu'un pas pour que ces citoyens-usagers veuillent aussi en favoriser la protection et la restauration. Le CBRCR demeure disponible pour préciser ses propositions et participer activement à la réflexion amorcée par la Ville de Québec.